

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MUNICIPALITE DE TUNIS



AVIS DE CONSULTATION

La Municipalité de Tunis lance une consultation pour l'acquisition et la mise en place des pointeuses.

Les fournisseurs intéressés, peuvent prendre connaissance du cahier des charges et le retirer tous les jours ouvrables, pendant l'horaire administratif à la Direction de l'Informatique Hôtel de Ville la Kasbah Tunis après paiement d'un montant de 30 dinars.

Les offres doivent être placées sous double enveloppes cachetées.

L'enveloppe extérieure qui doit porter l'indication «À ne pas ouvrir consultation pour l'acquisition et la mise en place des pointeuses» contiendra les pièces administratives mentionnées au dossier de la consultation ainsi que le cautionnement provisoire d'un montant de 300D.

Cette enveloppe doit contenir une enveloppe intérieure fermée comportant l'offre financière et l'offre technique.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapide poste à la Municipalité de Tunis, Hôtel de Ville, La Kasbah –Cedex 1080 Tunis, ou **en mains propres au Bureau d'ordre Central au plus tard le 6 septembre 2019.**

La date de la réception des offres au bureau d'ordre central fait foi

Seuls seront ouverts les plis reçus au plus tard à la date limite de la réception des offres.